

Témoignage

La Chapelle-aux-Naux :
Prix de 1^{re} participation 2012



La Chapelle-aux-Naux est une petite commune des bords de Loire, située à 25 km à l'ouest de Tours.

Sa situation à l'écart des grandes voies de circulation lui confère une tranquillité qu'apprécient chaque jour ses 540 habitants.

Comme elle se situe sur le trajet de la Loire à vélo, à la belle saison, des milliers de cyclotouristes la traversent, longeant la Loire sur plusieurs km et passant devant le port. Celui-ci était autrefois très actif, mais malheureusement, aujourd'hui, l'eau n'y arrive plus qu'en hiver...

Afin de rendre cette traversée la plus agréable possible, le Conseil Municipal a décidé en 2008 de fleurir cette partie de la commune, ainsi que le centre bourg.

Après s'être fait aider la première année pour le choix des plantes par le chef jardinier de la ville voisine, le seul employé chargé du fleurissement s'occupe maintenant, en parfait accord avec le Maire, du choix des plantes ainsi que de leur emplacement.

Le jury départemental est passé pour la première fois en 2012, suite à l'inscription de la commune au concours, et grande surprise : le prix de la première participation lui a été attribué, ainsi qu'une très honorable 9^{ème} place sur 50 dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants.

Très encourageant pour l'avenir...

Accompagnement de rosiers

Toile de fond : vivaces hautes (anémones du Japon, aster, campanule carillon, delphinium, digitale, verveine de Buenos Aires...) et arbustes bien taillés (buis, charme, houx, lonicera, troène...)

Couvre-sols colorés (non colonisateurs) : carex, fétuque, héliantheme, heuchère, hosta, lamier, œillet mignardise, stipa...

Petits arbustes ou vivaces «écrins» : alchémille, armoise, caryoptéris, lavande, népéta, romarin rampant, sauge officinale, santoline, thym...

Grimpantes (non étouffantes) : chèvrefeuille (pour rosier vigoureux), clématite à petites fleurs, ipomée, pois de senteurs...

Fleurs de saison : cosmos, lavatère, nigelle de Damas, pavot somnifère, pied d'alouette...

Bulbes printaniers : ails décoratifs, narcisses, scilles, tulipes...



Rosa chinensis et Stipa tenuifolia



Rosiers et Campanules



Rosier 'Frau Eva Schubert' et Heuchère 'Beaujolois'

Lettre d'info n°5
Avril 2013

Embellissons la Touraine

Label des Villes et Villages Fleuris

Opération financée par le Conseil général de l'Indre-et-Loire dont il a délégué l'organisation à la Société d'Horticulture de Touraine.



Actualités

Agenda 21 et démarches locales de développement durable

20 ans après avoir été adopté au sommet de la Terre à Rio, l'Agenda 21 local est devenu en France un véritable outil de développement durable pour les collectivités et territoires.

Informations sur :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Agendas-21-locaux,14252.html>

7 français sur 10 choisissent leur lieu de vie en fonction de la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation. (sondage Unep/Ipsos de janvier 2008)

Les végétaux à proximité des bâtiments favorisent les économies d'énergie : ils limitent les infiltrations d'air en hiver et apportent ombre et fraîcheur en été.

Publication de l'arrêté « Lieux publics » du 27 juin 2011

La parution au Journal Officiel le 28 juillet 2011 de l'arrêté rend son application immédiate. Il restreint ou interdit l'utilisation des produits phytosanitaires notamment sur les espaces en plein air ouverts au public (parcs, jardins, terrains de sport et de loisirs). Collectivités et entreprises devront informer le public via un affichage au moins 24 h avant l'application. Ces mêmes lieux seront interdits au public (et balisés) pendant la durée du traitement et 12h après celui-ci. Il ne concerne pas le domaine de la voirie.

Arrêté du 7 février 2012 portant création et fixant **les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques »** dans les catégories « applicateur » et « applicateur opérationnel »

Pour obtenir ce certificat, 4 voies d'accès sont possibles :

- 1- sur présentation d'un diplôme obtenu dans le domaine des espaces verts depuis moins de 5 ans,
- 2- par le passage d'un test sans formation préalable et, en cas de non réussite, suivi d'une formation adaptée,
- 3- par une formation d'une journée suivie d'un test et, en cas de non réussite, suivie d'une formation adaptée,
- 4- par une formation de 2 jours (14 heures) en distinguant les applicateurs et les applicateurs opérationnels.

Pour l'achat de produits phytopharmaceutiques : à compter du 1^{er} janvier 2015, le distributeur enregistrera le N° de certificat de l'applicateur sur le registre des ventes.



Société d'Horticulture de Touraine
35 boulevard Tonnellé - 37000 Tours
Tél : 02.47.49.26.48 Fax : 02.47.37.44.36
Mail : shotfleurissement37@wanadoo.fr
Site : www.shot37.org

CONSEIL GÉNÉRAL
D'INDRE & LOIRE



Label des Villes

Ce label est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil.

L'ADT (Agence de Développement Touristique) d'Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin ont identifié **10 bonnes raisons pour s'engager dans une démarche de valorisation des communes par le fleurissement et l'embellissement végétal.**

- 1- le fleurissement répond à une demande croissante des habitants en recherche d'un cadre de vie de qualité avec moins de pollution, plus de confort et de bien être...
- 2- au-delà de l'impact esthétique, les actions de fleurissement ont un impact politique unanimement reconnu.
- 3- le fleurissement induit un développement touristique et contribue à améliorer le cadre de vie, l'intégration et à renforcer le lien social.
- 4- le fleurissement incite les communes à développer des innovations techniques concernant : les substrats, la fertilisation, l'arrosage, les engrais, les pesticides.
- 5- le fleurissement participe au développement d'une certaine créativité en matière d'associations végétales.
- 6- le fleurissement peut contribuer au développement de la filière horticole régionale ou nationale.
- 7- le fleurissement dans les villes et villages fleuris constitue un élément phare de l'identité des communes.
- 8- le fleurissement d'une commune joue un effet d'entraînement sur les communes avoisinantes.
- 9- le fleurissement peut apporter une notoriété nationale, voire internationale.
- 10- pour un budget raisonnable, le retour sur investissement est rapide et important.

Nouveau site du Conseil National des Villes et Villages Fleuris avec possibilité pour les communes adhérentes de faire découvrir en ligne leur territoire, leur actualité, les manifestations à venir...

www.villes-et-villages-fleuris.com



Fleurissement : des lauriers pour la Région Centre

La Région Centre vient d'être distinguée au plus haut niveau national par le jury des « villes et villages fleuris ». Elle a remporté le 1er prix des Régions (ex aequo avec les Pays de la Loire) pour le nombre des communes classées quatre fleurs. On en compte 19 en Région Centre, dont 3 en Indre-et-Loire : Tours, Saint-Cyr/Loire et Avoine. Deux autres postulantes pourraient être classées en 2013 : Joué-Lès-Tours et Chédigny. Mme Martine Salmon, élue régionale de Montlouis/Loire, a reçu à Paris ce 1er prix des mains de la Ministre du Tourisme, Mme Sylvia Pinel.

Agenda 2013 :

Inscription au concours devenu label des villes et villages fleuris : jusqu'au 15 mai

Inscription au concours des maisons fleuries : jusqu'au 15 juin

Le jury départemental passera du 10 au 19 juillet.

Le jury régional visitera fin août les communes proposées par le jury départemental.

Dossiers d'inscription, règlements, fiches techniques, plaquettes...

à télécharger sur le site : www.embellissonslatouraine.fr

et Villages Fleuris

Le plan de fleurissement

Le plan de fleurissement est une réponse à une stratégie plus globale d'embellissement du cadre de vie. Il s'agit de définir les points de fleurissement sur le territoire de la commune, les plantes utilisées, l'harmonie des couleurs...

Commencer par **élaborer un schéma directeur** qui sera le squelette du fleurissement, sa charpente. Il doit englober les axes structurants du territoire, les bâtiments publics et plus généralement les lieux qui accueillent des visiteurs : hôtel de ville, écoles, monuments, églises, parcs et jardins, cœurs de quartiers, mais aussi les ronds-points. Ceci en prenant garde de ne pas céder au clientélisme en privilégiant par exemple un quartier plutôt qu'un autre.

Sur les axes structurants, **le plan de fleurissement doit être un guide dès les entrées de ville jusqu'au centre.** Il doit apporter de la lisibilité : d'une base extensive, le renforcer au fur et à mesure qu'on avance avec des points phares, comme les ronds-points par exemple, jusqu'au cœur de ville. Utiliser une couleur, une plante ou un volume pour faire le liant. Un fleurissement à hauteur de voiture est à rechercher, un conducteur doit presque être capable d'effleurer les plantes en tendant le bras par la fenêtre de sa voiture. Réserver plus de volumes aux composantes plus centrales.

Un plan de fleurissement type doit **se développer en trois phases, sur trois ans, et faire apparaître une évolution** notable d'une année à l'autre.

La première année, planter les plantes qui mettent le plus de temps à se développer, comme les vivaces qui colonisent le terrain au fil des ans. Les années qui suivent, ajouter des artifices à cette base... Chercher à créer l'impact visuel avec des plantes qui diffèrent de ce qu'on a l'habitude de voir. L'harmonie des couleurs utilisées doit également faire l'objet d'une évolution. Par exemple, si l'on part d'une base de bleu, de rose et de blanc la première année, la deuxième on ajoutera une note de gris et, pourquoi pas, un peu de vert tendre la troisième année. Le choix des couleurs dépend d'une appréciation personnelle.

A chaque intersaison, entre les mois de septembre et octobre, **faire un bilan de la saison** qui vient de s'écouler en prenant en compte : le développement des plantes, l'harmonie des couleurs, l'intégration des réalisations dans leur contexte...

(Les Cahiers du Fleurissement - mai 2012)

Idées d'association de plantes



Limeray - Impatiens 'Tango', Salvia farinacea 'aureum', Ageratum mexicanum, Verbena



Amboise : Surfinia, Verbena blanche, Ipomea batatas 'margueritacea', Pelargonium hederifolium, Helichrysum microphylla, Sutura (bacopa)